

Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 04 février 2013 et approuvées lors du conseil du 27 mars 2013

I – REMPLACEMENT CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX : RESULTAT DE LA CONSULTATION :

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié à la Sté AMODEV l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en concurrence pour le remplacement des chaudières des bâtiments communaux. Trois entreprises ont répondu à cette consultation.

La société AMODEV a rendu son analyse en tenant compte des critères de jugement des offres basés sur la valeur technique et le prix des prestations.

Il est proposé de retenir l'offre de la SARL DAVE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 85 951.17 €uros H.T. et 1 352 €uros H.T. pour la maintenance annuelle pendant 5 ans.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition et charge M. le Maire de signer toutes pièces relatives à cet objet.

II – EFFACEMENT RESEAU ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA LIGUE :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention établie par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme concernant l'effacement du réseau électrique rue de la Ligue (2^{ème} phase).

La Fédération réalisera l'opération d'effacement du réseau électrique dont le montant de l'opération s'élève à :

Coût H.T. des travaux	29 752.00 €uros
Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût H.T.	1 487.60 €uros
TVA sur travaux	<u>5 831.39 €uros</u>
Montant T.T.C. des travaux	37 070.99 €uros

Le plan de financement est le suivant :

Participation de la Commune 55% du coût H.T.	17 181.78 €uros
Montant pris en charge par la Fédération 45 %	14 057.82 €uros
T.V.A. avancée par la Fédération	5 831.39 €uros

Les travaux d'éclairage public sont estimés :

Coût H.T. des travaux	17 959.00 €uros
TVA sur travaux	<u>3 519.96 €uros</u>
Montant T.T.C. des travaux	21 478.96 €uros

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours versés par la Fédération 20%	3 354.00 €uros
Montant à la charge de la commune (dont TVA)	18 124.96 €uros
	3519.96 €

Les travaux de communication électroniques (câblage France Télécom) s'élèvent à :

Coût TTC de mise en place du génie civil (chambre et Fourreaux) par France Télécom	20 396.00 €uros
Coût TTC du câblage France Télécom	3 946.00 €uros
Coût TTC des travaux de génie civil fourreaux surnuméraires	<u>2 860.00 €uros</u>
Montant total	27 202.00 €uros

Le plan de financement est le suivant :

Participation de France Télécom pour le câblage (82%)	3 235.72 €uros
Contribution de la Commune	23 966.28 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Fédération et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Suite à ces travaux, le Maire précise que la voirie sera réalisée par la Communauté de Communes moyennant un fonds de concours versé par la Commune.

III – VALORISATION DES MARAIS COMMUNAUX – SUBVENTION CIDT :

Dans le but d'aménager les marais communaux et poursuivre une logique touristique déjà entreprise, la Commune a fait réaliser en 2012 une étude paysagère par le Cabinet d'études de François MARIE.

Parallèlement, la Commune a entrepris l'abattage des peupliers et en collaboration avec la Fédération de Pêche de la Somme l'aménagement d'un chemin piétonnier et de pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dans un premier temps, la Commune de CONTY souhaite réaliser une première phase estimée à 45 000 €uros comprenant :

- L'aménagement des voiries ;
- Le mobilier urbain ;
- L'aménagement d'une passerelle ;
- L'installation de barrières bois ;
- Le rognage des souches ;
- Les plantations ;
- L'installation d'une clôture.

Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 04 février 2013 et approuvées lors du conseil du 27 mars 2013 (suite)

Ce projet a été retenu dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes et peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général, dans le cadre du C.I.D.T., à hauteur de 25%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et sollicite une subvention du Conseil Général de la Somme dans le cadre du C.I.D.T. à hauteur de 25%.

M. le Maire rappelle à l'assemblée les trois axes retenus par la Communauté de Communes dans le cadre du projet de territoire :

- Orientation 1 : permettre à Conty de jouer pleinement son rôle moteur du territoire communautaire avec deux objectifs : renforcer le chef-lieu de canton en construisant de nouveaux logements et renforcer le chef-lieu de canton en y créant des équipements touristiques de qualité ;
- Orientation 2 : Développer les emplois permettant aux habitants de mieux vivre dans le canton et maintenir sa vitalité et maintenir la qualité des services ;
- Orientation 3 : Gérer l'attractivité résidentielle pour préserver les qualités naturelles et paysagères du canton et valoriser notre patrimoine bâti et paysager.

IV – PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2013 :

Les principaux travaux programmés cette année sont :

L'aménagement de la salle des fêtes. L'IDEAL pourra être sollicité pour l'acquisition de matériel et mobilier de cuisine ;

Le remplacement des chaudières des bâtiments communaux ;

Les travaux d'électricité, d'éclairage et de voirie rue de la Ligue ;

Les travaux d'accessibilité dans le centre bourg avec l'aménagement de passages piétons adaptés aux handicaps et l'installation d'une passerelle piétons sur la selle.

Pour ces travaux estimés à 200 000 €uros, le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R. ;

Réfection rue du Général Debenev ;

Par courrier en date du 11 janvier 2013, le Conseil Général revient sur le déclassement de cette voie (entre la place du Général de Gaulle et la rue Henry Dunant).

A la suite d'un effondrement survenu sur cette voie en juillet, une expertise réalisée par le BRGM a conclu à la nécessité de procéder à une campagne d'investigations afin de déterminer la présence éventuelle de cavités ou d'anomalies souterraines autour de la zone concernée.

La Société GINGER CEBTP a procédé à une série de sondages. Son rapport conclut à l'absence de vides francs ou d'anomalies significatives, ce qui a permis de procéder au comblement de cet effondrement.

Une suite peut donc être maintenant donnée à la procédure de déclassement. Il peut être précédé par une remise en état de la chaussée, consistant en un fraisage et en la mise en œuvre d'un enrobé sur 4cm, ou par le versement d'une soulte permettant à la Commune de réaliser elle-même ces travaux. Cette soulte est estimée à 27 339 €uros arrondie à 27 350 €uros.

Par contre, à l'endroit de l'effondrement, il a été constaté que la réfection de la tranchée n'était pas conforme aux prescriptions imposées par l'arrêté départemental autorisant sa réalisation. Il a donc été demandé à l'entreprise chargée de la pose de la canalisation d'eau potable de fournir les fiches techniques des produits mis en œuvre et les résultats des contrôles.

V – LOTISSEMENT RUE HENRY DUNANT :

Les travaux d'aménagement du lotissement rue Henry Dunant étant maintenant achevés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de clôturer le budget de cette opération et demande à ce que l'excédent constaté au compte de gestion 2012 et au compte administratif 2012 soit reversé au budget communal.

VI – PLAN PLURIANNUEL CONCERTÉ AGENCE DE L'EAU :

Afin de présenter une proposition complète à l'Agence de l'Eau, M. le Maire a confié l'assistance de maîtrise d'ouvrage au cabinet EQS de Quevauvillers.

M. le Maire présente à l'assemblée les projets à intégrer dans le plan pluriannuel concerté 2013-2015 qui pourraient bénéficier d'aides de la part de l'Agence de l'eau Artois Picardie :

2013 :

Déplacement d'un poste de refoulement et construction d'un nouveau D.O. place du 8 Mai, dont le coût est estimé à 150 000 €uros.

2014 :

Extension de la collecte route de Luzières (5 habitations existantes et 11 habitations neuves) pour un coût de 93 600 €uros.

Vingt raccordements au réseau public de collecte en domaine privé via le partenariat pour un coût de 21 400.

Prime RRPC 2014, pour un montant de 900 €uros

2015 :
Extension de la collecte chemin St Martin pour un coût de 76 000 Euros.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et demande son inscription dans le plan pluriannuel concerté de l'Agence de l'Eau et sollicite l'aide de cet organisme pour la réalisation des travaux.

VII – CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire propose à l'assemblée de passer une convention avec le Conseil Général de la Somme pour assurer la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

VIII – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC LE SIVU DE GENDARMERIE ET LE SYNDICAT MIXTE DES EQUIPEMENTS D'ATTELAGE :

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal qui est amené à intervenir sur des travaux techniques ou administratifs pour le compte du SIVU de Gendarmerie ou le Syndicat Mixte des Equipements d'attelage, M. le Maire propose à l'assemblée de passer une convention avec ces structures afin de formaliser ces services et le remboursement de frais à la Commune.

IX – QUESTIONS D'ACTUALITE :

1°- TERRAIN ROUTE DE BELLEUSE :

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Administration du SDIS, par délibération du 21 janvier 2013, a confirmé son projet de construction d'un centre de secours à Conty et l'achat à l'euro symbolique du terrain cadastré section ZK n°201, situé route de Belleuse.

Il vous est possible de consulter l'intégralité de ce compte-rendu sur le site internet de la ville de Conty (www.ville-conty.fr), où d'en faire la demande à un Maire-adjoint.

NOUVEAU A CONTY

BIO MAGNETISME

Barbara HODEN

27 rue Guy de Ségonzac

Tél : 03.22.80.87.47 ou 06.79.57.79.16

3° - CONCILIAEUR DE JUSTICE :

M. le Maire informe l'assemblée de la désignation par la Cour d'Appel d'Amiens d'un conciliateur de justice, M. MARGUET Lionel, qui effectuera des permanences sur Conty.

4° - CIMETIERE DE WAILLY :

Dans le cadre du PLU, la Commune a prévu l'extension du cimetière de Wailly sur la parcelle 816D1 n°87 appartenant à M. Mme BLIN Jean-Loup de Wailly. Les intéressés demandent s'il est possible de leur permettre l'accès à l'arrière de leur propriété par la rue du Vieux Puits sur une largeur de 5 mètres.

X – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe l'assemblée de la présentation d'une nouvelle association sur Conty : il s'agit de la Roue Cool VTT qui invite le Conseil Municipal le 24 février prochain à 11H30 à la salle des fêtes de Conty.

L'association badminton de Conty a transmis le résultat des actions en faveur du « Téléthon 2012 ». Grâce au dévouement de tous et l'investissement des associations locales, la somme de 9222.83 Euros a été reversée à l'A.F.M.

M. le Maire transmet les remerciements de l'Association des Amis de l'Ecole Publique et l'amicale des Donneurs de Sang de Conty pour l'aide apportée par la Commune.

Par courrier du 25 Janvier 2013, les Ateliers du Val de Selle nous informent qu'il n'y aura pas de concours d'attelage international cette année. En 2014 et 2015, seront organisés les championnats de France, un concours international et un concours de chevaux de trait.

Réderie de l'Ascension, Jeudi 09 mai

La réderie de l'Ascension organisée par la commission des fêtes aura lieu le jeudi 09 mai entre 6h00 et 18h00. Elle est ouverte à tous les particuliers, l'emplacement est gratuit mais sur inscription. Il vous suffit de vous inscrire à l'accueil de la mairie muni de votre carte d'identité.

Nous vous rappelons que la vente d'animaux est interdite par la loi.



Concours des maisons fleuries Edition 2013

Le concours des « maisons fleuries » a pour objet de récompenser les actions menées par tout habitant de la commune en faveur de l'embellissement et du fleurissement de maisons, jardins, balcons et de fenêtres de son quartier.



Il est ouvert à tous les résidents Contynois .

Pour participer au concours, il n'est pas nécessaire de s'inscrire, mais tout simplement d'embellir sa maison en la fleurissant agréablement.

Les membres qui composent la commission « fleurissement environnement » effectueront un passage vers la fin du mois de juin pour admirer le travail accompli, donner leur avis et faire leur choix. Les prix de ce concours seront attribués en septembre.

Conciliation

Un conciliateur de justice à Conty

Après quelques années sans conciliateur, M. MARGUET Lionel, recevra chaque 1er et 3ème mardis du mois de 17h00 à 18h00 à la Mairie, à compter du 21 mai.

Le conciliateur peut intervenir pour des conflits d'ordres civil et commercial tels que :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Il n'est pas possible d'y recourir en matière :

- d'état civil, de conflits avec l'administration.

Le conciliateur peut être saisi par l'une des parties en conflit ou par le juge.

Les parties doivent être présentes en personne à la réunion de conciliation, accompagnées, si elles le souhaitent, d'une personne de leur choix (avocat, conjoint, concubin, personne attachée à l'entreprise...).

Le conciliateur de justice peut se déplacer sur les lieux de la contestation, interroger toute personne dont l'audition lui semble utile, avec l'accord des parties.

La durée de la conciliation est d' **1 mois au plus, renouvelable une fois** pour la même durée à la demande du conciliateur. Le juge peut mettre fin à la conciliation, à tout moment, sur son initiative, celle du conciliateur de justice ou à la demande de l'une des parties.

Si le recours à la conciliation a été décidé par le juge, le conciliateur doit l'informer par écrit du résultat des échanges.

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, le conciliateur peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre.

En cas de désaccord, chacun des adversaires reste libre de faire régler le litige par le tribunal.

Le recours à un conciliateur de justice est gratuit..

M. MARGUET Lionel, Conciliateur—Mairie de Conty—80160 CONTY